

## Wolfgang Schüssel, Les priorités de la présidence autrichienne

**Légende:** A la veille de la première présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, Wolfgang Schüssel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, insiste sur les grands défis de la présidence, à savoir l'introduction de la monnaie unique, la création d'emplois, l'intensification de la sécurité intérieure, la protection de l'environnement et l'élargissement de l'Union européenne.

**Source:** Europäische Rundschau. Pour la politique, l'économie et l'histoire. 1998, n° Numéro Spécial. Wien: Verein "Europäische Rundschau".

**Copyright:** (c) Europa Verlag GmbH

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/wolfgang\\_schussel\\_les\\_priorites\\_de\\_la\\_presidence\\_autrichienne-fr-904ad385-1acc-4e40-bed5-ad13b6f7913b.html](http://www.cvce.eu/obj/wolfgang_schussel_les_priorites_de_la_presidence_autrichienne-fr-904ad385-1acc-4e40-bed5-ad13b6f7913b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## Les priorités de la Présidence autrichienne

**Wolfgang Schüssel**  
**vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères**

Au premier juillet 1998 l'Autriche prendra pour la première fois la Présidence de l'Union européenne. Cet événement a déclenché une série d'associations. Le Conseil européen de décembre 1998 a été comparé au Congrès de Vienne. La fonction de Présidence de l'Autriche au rôle de Metternich, en tant que «cocher» de l'Europe. Il a même été question de l'Autriche comme le nouveau «vieux» centre de la politique européenne.

En dehors de ces clichés et de cette fausse nostalgie il y a du vrai dans ces comparaisons. La seule participation à tous ces fora de l'Union apporte déjà à notre pays de toutes nouvelles possibilités pour participer aux décisions sur l'avenir de l'Europe. Tous ceux qui sont impliqués dans la politique étrangère sont conscients, ces dernières années, de l'intérêt croissant de nos partenaires européens, mais aussi hors Europe, pour les positions et les vues de l'Autriche. Les nouvelles valeurs de notre pays pour la politique européenne s'expriment tout particulièrement dans l'exercice de la Présidence. Car la Présidence a un rôle clé dans la gestion de la politique européenne.

La Présidence donne à l'Autriche la compétence de fixer le calendrier. En tant que Président du Conseil européen, lors des quelques 50 réunions ministérielles et des 1.300 à 1.500 sessions au niveau des fonctionnaires, l'Autriche sera responsable de l'avancement des travaux de l'Union. L'Autriche présentera un programme de travail. Elle préparera les décisions par la voie de la médiation et la recherche du compromis. Et en mettant l'accent sur les questions importantes elle tracera la voie pour les futures tâches de l'Union.

La Présidence est aussi l'interlocuteur le plus important des pays tiers. C'est elle qui assume la principale responsabilité pour la définition et l'application de la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que pour la gestion de crise. Pendant six mois l'Autriche sera le visage et la voix de l'Europe.

Le rôle de la Présidence de l'Union européenne est devenu ces dernières années de plus en plus important. L'Union est plus grande, plus hétérogène. Ses activités sont plus complexes. Les capacités d'action de l'Union dépendent donc en grande partie de l'habileté et des aptitudes de la Présidence.

Le critère essentiel pour le succès d'une Présidence c'est son indépendance. Pour un Président, vouloir mettre en avant les préoccupations et les intérêts nationaux, c'est courir inévitablement à l'échec. Seul «un honnête courtier», qui défend de façon crédible les intérêts européens, aura la confiance de tous les pays membres. Confiance nécessaire pour le succès de la mission. On ne le dira jamais assez en Autriche, où certains justement pensent que l'on pourrait profiter de ces six mois pour colorer le drapeau européen du rouge-blanc-rouge autrichien... La Présidence peut et doit développer ses propres idées et donner le ton. Mais toutes les phases de sa mission doivent être orientées vers les intérêts de l'Union tout entière.

Les thèmes de chaque Présidence sont en grande partie donnés à l'avance. Dans les nombreux organes de négociations on travaille sur des centaines de dossiers d'importance totalement différentes. On ne redécouvre pas complètement tous les six mois le programme de travail. On continue à l'écrire en y ajoutant toutefois de nouvelles priorités et de nouvelles idées.

Pour assurer la continuité du travail de l'Union européenne une étroite coopération entre les Présidences est nécessaire. Depuis longtemps déjà l'Autriche a commencé à accorder ses plans avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, actuelle et prochaine Présidence. D'intenses prises de contacts à tous les niveaux doivent assurer un passage, autant que possible sans friction, de la Présidence. Dans cette démarche on a pu atteindre un haut niveau de convergences sur les thèmes qui seront, dans l'année, à l'ordre du jour de l'Union.

La Présidence autrichienne tombe dans une phase importante et particulièrement sensible de l'Intégration européenne. Cinq grands défis. A savoir:

- L'introduction de la monnaie unique

- La création d'emplois
- L'intensification de la sécurité intérieure
- La protection de l'environnement
- Ainsi que l'élargissement et toutes les réformes nécessaires qui y sont liées

Voilà ce que devraient être les principales priorités de la Présidence autrichienne.

A côté de ces tâches centrales il s'agira de faire avancer le large éventail de petits projets dans les différentes structures de travail de l'Union. De plus la Présidence est sans arrêt confrontée à l'actualité immédiate. C'est ainsi par exemple que la Présidence britannique a dû, dès les premières semaines, gérer deux problèmes délicats: la situation en Algérie et le débarquement de réfugiés kurdes en Italie. C'est justement dans ce domaine des relations extérieures que la Présidence doit avoir les capacités à réagir rapidement, de façon flexible et créative, aux nouveaux développements.

## **Euro**

L'Union économique et monétaire marque un saut quantitatif dans le processus de l'union de l'Europe. Politique, car elle renforce et assure la cohésion des pays qui y participent. Économique, car elle place l'Europe dans la situation de pouvoir relever avec succès le défi de la globalisation.

Le compte à rebours vers le 1er janvier 1999, pour l'introduction de l'euro, sera selon toute vraisemblance au centre de la Présidence autrichienne. Les orientations importantes comme la désignation des participants à la 3ème étape, la fixation des taux de changes bilatéraux et le choix pour la présidence de la Banque centrale européenne, ont déjà été fixées au printemps 98, sous la présidence de la Grande-Bretagne.

L'Autriche devra conduire la phase finale difficile. Celle des préparatifs. En plus d'une série de décisions institutionnelles c'est dans cette période que l'on entrera dans la politique monétaire commune et que débutera la coordination renforcée de la politique économique entre les participants à la zone euro.

Participant assuré pour la troisième étape et pays qui depuis le début a soutenu les objectifs de l'Union monétaire, l'Autriche est en bonne position pour apporter sa contribution à la création d'un euro fort et stable.

## **Emploi**

Plus de 18 millions de citoyens de l'Union européenne sont sans emploi. 5 millions d'entre eux ont moins de 25 ans. Face à cet état de choses, la création d'emplois est la toute première priorité en Europe. Il y aura beaucoup à faire pour atténuer la souffrance et la détresse qui se cachent derrière ces chiffres.

Le traité d'Amsterdam et le sommet sur l'emploi de Luxembourg ont donné à l'Union l'instrument et le concept stratégique pour pouvoir apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif. Pour la Présidence autrichienne cette réalisation rapide et complète est de grande urgence.

Les critères clés sont «flexibilité» et «capacité». Si l'Europe doit être renforcée en tant que place économique dans la concurrence globale, les entreprises doivent pouvoir s'adapter à un marché en rapide transformation. C'est-à-dire qu'elles doivent être libérées de toutes réglementations superflues. Mais cela ne signifie en aucun cas la suppression des droits des travailleurs. La protection sociale est un élément indissociable de la voie européenne. Mais, à l'avenir, elle devra être liée à la grande flexibilité du marché du travail.

De plus l'élévation du niveau de «capacité» à l'emploi est particulièrement importante. Ceux qui ont confiance dans leurs capacités et possibilités à poursuivre leur formation auront plus de facilité à s'adapter aux changements rapides dans l'économie. La formation est une des armes les plus efficaces dans la lutte contre le chômage.

Au cours de sa Présidence, l'Autriche poursuivra les objectifs sur lesquels le sommet sur l'emploi de

Luxembourg s'est mis d'accord. Le premier bilan, qui doit être fait lors du sommet européen de Vienne, doit aller de pair avec de nouvelles impulsions pour renforcer la capacité au travail, la flexibilité, l'esprit d'entreprise et l'égalité des chances.

Le fonctionnement du marché unique est une des conditions déterminantes pour que l'économie européenne soit concurrentielle et donc pour la création d'emplois. C'est pourquoi la Présidence autrichienne accordera un haut niveau de priorité au plan d'action pour la réalisation du marché unique.

### **Sécurité intérieure**

Un autre souci qui rend très sensible l'épidémie des citoyens européens, c'est la sécurité intérieure. La coopération, très développée, de la criminalité internationale doit enfin trouver en face d'elle une action commune plus effective de la police et des autorités judiciaires. L'Union doit prendre des mesures, efficaces et crédibles pour donner l'assurance que: «la suppression des frontières intérieures» ne se traduit pas par «suppression de la sécurité».

La Présidence autrichienne devra donc porter une attention particulière à la réalisation du plan d'action contre la criminalité organisée et s'engager pour rendre Europol plus opérationnelle.

Autres tâches importantes de la Présidence dans ce domaine: enrayer l'immigration illégale et lutter particulièrement contre les passeurs. Enfin l'Autriche devra aussi, pendant sa Présidence, faire en sorte que les nouveaux instruments du traité d'Amsterdam, dans le domaine de la sécurité intérieure, soient rapidement mis en place.

### **Protection de l'environnement**

La protection durable de l'espace de vie naturel est aussi une préoccupation urgente des citoyens et ainsi une autre priorité de la Présidence autrichienne. Si l'on veut assurer pour l'avenir le haut niveau de qualité de vie dont jouissent les citoyens de l'Union européenne, on ne peut pas écarter une politique d'environnement active.

Au cours de sa Présidence l'Autriche s'engagera pour des standards de protection d'environnement aussi élevés que possible au sein de l'Union, ainsi que pour un rôle de leader de l'Union dans les négociations internationales sur les problèmes globaux d'environnement. Il faut renforcer la prise de conscience écologique de l'Union afin que le chapitre «environnement» soit compris comme la ligne horizontale qui touche tous les domaines sensibles. Cette intention doit aussi être cimentée par des projets concrets. Pour cela il s'agit avant tout de protéger la qualité de l'air, augmenter la qualité du sol et répartir de façon équitable les ressources rares telles que l'eau.

### **Élargissement - Agenda 2000**

En plus de l'euro, l'élargissement est le «deuxième projet du siècle» auquel sera confrontée la Présidence autrichienne. Réussir ce défi n'imprégnera pas seulement l'avenir de l'Union pour le prochain siècle, mais aussi celui de l'Autriche. Car l'Autriche est plus touchée par l'élargissement que tout autre pays membre.

L'Autriche a plus du tiers de toutes les frontières extérieures de l'Union européenne avec les pays candidats. C'est le seul pays de l'Union qui est frontalier avec quatre candidats. Aucun autre pays ne profitera autant des chances qu'offre l'élargissement. Mais aucun autre pays ne sera toutefois aussi touché par les problèmes potentiels de la phase de transition.

Notre intérêt stratégique à l'adhésion de nos pays voisins ne fait aucun doute. Sur la durée il n'est pas dans les intérêts de l'Autriche de rester un pays en bordure de «l'Europe de la prospérité». Si l'élargissement réussit, l'Autriche pourra devenir dans quelques années la plaque tournante de la région la plus dynamique de l'Europe.

On s'est souvent présenté comme le cœur de l'Europe. C'est cette situation que l'on pourra utiliser pleinement lorsque nos voisins seront devenus des partenaires dans l'Union.

Dans l'ensemble l'économie autrichienne a déjà beaucoup profité de l'ouverture à l'est. Jusqu'à présent on enregistre des gains nets indiscutables. Ceux-ci se sont traduits – d'après une analyse de l'Institut autrichien de recherches économiques – par la création de quelques 60.000 emplois supplémentaires, un taux de croissance économique plus élevé et le doublement du commerce avec nos voisins, mais aussi par des investissements dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Grâce à une adhésion de ces pays à l'Union européenne les avantages économiques pourraient continuer à augmenter. Et ce sont justement les entreprises autrichiennes qui, en raison de la bonne image de marque dans les pays voisins, sont mieux placées que beaucoup d'autres pour saisir ces nouvelles chances.

Un des principaux arguments de l'Autriche pour l'élargissement est le gain en sécurité et stabilité. A longue échéance ou bien l'Union Européenne parviendra à exporter la sécurité à l'est, ou bien elle importera l'insécurité de l'Est. Pour un pays aussi exposé que l'Autriche il y a beaucoup en jeu.

Mais en plus de cela l'élargissement représente aussi une chance pour l'amélioration durable de la situation dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, ainsi que la réalisation d'un haut niveau de sécurité nucléaire dans la région. Une reprise complète et rapide de la réglementation européenne dans le domaine de l'environnement est importante, parce que les zones de libre échange bilatérales avec les pays de l'Europe centrale et orientale entrèrent en vigueur en 2002, mais aussi parce qu'elles pourraient apporter avec elles de sensibles distorsions de la concurrence. Il en va de même pour un rapide rapprochement de nos voisins à nos niveaux sociaux élevés.

Il ne faut pas sous-estimer les problèmes et les risques qui sont liés à l'élargissement. Pour beaucoup l'élargissement provoque des inquiétudes qu'il faut prendre au sérieux. En raison de l'énorme décalage des niveaux de vie – la différence de pouvoir d'achat entre l'Autriche et ses pays voisins est de 9 contre 1 – un élargissement mal préparé pourrait provoquer de grandes difficultés, en particulier dans régions frontalières, aux petits pôles économiques et bien sûr pour les gens qui y travaillent.

Une mauvaise gestion de leur intégration dans l'Union pourrait aussi provoquer chez nos voisins d'énormes problèmes. C'est pourquoi il est si décisif que l'élargissement soit bien réussi.

- Le maintien efficace des standards de l'Union européenne doit être garanti par des réformes en temps voulu dans les pays voisins. Cela n'est pas seulement valable pour leur capacité à appliquer le droit européen mais également pour les conditions institutionnelles et de l'État de droit, ainsi que dans la lutte contre la criminalité organisée et dans la protection effective des frontières extérieures.
- Ces réformes ne réussiront qu'avec une aide efficace de l'Union européenne. A ce sujet il est intéressant de voir que les propositions de l'Agenda 2000 pour les aides aux pays candidats dépassent celles réalisées par le Plan Marshall entre 1948 et 1951. (L'aide du Plan Marshall représentait 2,4% du PIB des pays récipiendaires, celle de T.U.E 2,7%).
- De plus l'Union devra elle-même être capable d'élargissement. Pour cela il lui faudra progresser dans les réformes de sa politique structurelle et agricole, le nouveau «paquet financier» et les aménagements des institutions.
- Des mesures de transition intelligentes doivent être trouvées pour assurer une intégration progressive, et gérable par les deux côtés, dans les domaines sensibles de l'intégration (entre autres la liberté de circulation des personnes, la liberté des services, l'agriculture...).
- Enfin des mesures accompagnatrices pour alléger les adaptations de structures dans les actuels pays membres sont nécessaires. Dans ce contexte je souhaiterais rappeler les propositions autrichiennes pour l'aide aux régions frontalières dans le cadre de la nouvelle politique structurelle.

En tant que Président, l'Autriche devra conduire le processus de décision dans une phase relativement précoce. Nous estimons que les premiers tours substantiels des négociations auront lieu au cours de la Présidence autrichienne et que le Conseil Européen tirera un premier bilan intermédiaire de ce processus en décembre 98.

Nous ferons de notre mieux, pour assurer un bon départ de ces négociations. Même si les décisions importantes seront prises plus tard, il reste que les rails doivent être bien posés, dès le début, pour que le train arrive à bon port.

Sous le titre d'«Agenda 2000» la Commission a présenté, en juillet 1997, un concept complet de réformes. Ce qui en ressort particulièrement, ce sont les propositions pour une réforme de la politique agricole commune, le nouvel ordre de la politique structurelle et le financement futur de l'Union.

Sur le fond l'Autriche s'est prononcée positivement sur les réformes proposées, même si nous y voyons un sérieux besoin d'explications et d'adaptation dans différents domaines. Nous avons en particulier défendu le point de vue que les étapes de réformes nécessaires devront être réalisées encore avant les premières adhésions.

Après les travaux préparatoires sous les Présidences luxembourgeoise et britannique les négociations sur les propositions de réformes devraient atteindre leur phase de décision pendant la Présidence autrichienne. Nous y voyons un des plus grands défis de notre Présidence, qui sera de les préparer au mieux. Les points essentiels de la réforme devraient, au moins, être fixés avant le Conseil Européen de Vienne.

Voilà les principales priorités du travail de la Présidence autrichienne. Tout au long du deuxième semestre de nombreux autres thèmes demanderont un engagement de l'Autriche. Dans notre rôle de Président, nous ferons en sorte au sein du Conseil d'en préparer de façon active et professionnelle le processus de décisions afin de l'alléger et l'accélérer.

Un point cher à l'Autriche: les droits de l'homme. L'année prochaine sera marquée par deux anniversaires: le cinquantenaire de l'adoption par les Nations unies de la déclaration universelle des Droits de l'homme et le cinquième anniversaire de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme. Au sein de l'Union et en tant que représentant de l'Union envers les tiers, l'Autriche s'engagera tout particulièrement pour un standard des droits de l'homme universel aussi effectif que possible.

L'Autriche devra aussi porter son attention sur une préparation suffisante de l'application du traité d'Amsterdam. La Présidence autrichienne se fera encore sous le régime du traité de Maastricht. On ne compte pas sur l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam avant 1999. Une préparation consciencieuse des nouveaux instruments en particulier dans le domaine de la PESC et de la sécurité intérieure devrait rendre possible une transition en douceur vers le nouveau traité de l'Union.

Il est difficile de juger quels seront les développements internationaux qui détermineront les activités dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Mais en raison des crises actuelles qui dominent et des zones à problèmes de la politique internationale, on peut s'attendre à certains points forts.

On peut ainsi penser que l'on devra porter une attention très soutenue à la région de l'ancienne Yougoslavie. L'Autriche œuvrera de façon conséquente à l'application permanente des accords de paix de Dayton. Parallèlement nous suivrons de près les développements dans les pays successeurs afin de permettre, aussi vite que possible, leur intégration dans la communauté internationale.

Une solution politique de la question chypriote sera de grande importance pour le prochain développement de l'Union européenne, de même qu'un rapprochement des positions contradictoires des groupes de populations de l'île. Chypre étant un pays candidat, le conflit sur le partage de l'île prend une plus large dimension. Nous agissons donc pour que la dynamique supplémentaire de ce développement puisse être utilisée de façon constructive dans la recherche d'une solution au conflit. De même un engagement plus fort

de la Turquie dans le processus d'intégration européenne est un des objectifs importants de la Présidence autrichienne.

Le processus de paix au Proche-Orient conservera son degré de priorité dans la politique étrangère de l'Union européenne. On s'appuiera sur le rôle de l'Union, renforcé ces derniers temps, pour soutenir les négociations entre Israël, les Palestiniens, la Syrie et le Liban. Cela devrait permettre de contribuer à relancer le processus de paix, actuellement dans l'impasse.

Voilà les grandes lignes des priorités de la présidence autrichienne dans une des phases les plus sensibles de l'intégration européenne. On ne connaît pas encore les détails des dossiers que l'Autriche aura à gérer, car pour l'instant ils ne sont pas bien définis. L'état dans lesquels ils seront remis dépend en grande partie des développements pendant la Présidence britannique. Ce n'est que vers la fin de cette Présidence que l'on pourra dire avec exactitude quels seront les dossiers que l'Autriche prendra en charge et à quel niveau de décision ils se trouveront. C'est à ce moment-là aussi que le programme de la Présidence autrichienne sera rendu public.

Six mois ne sont pas une longue période. En particulier pour les grands thèmes dits horizontaux un semestre n'est souvent pas assez pour y apporter des décisions. Aucune Présidence ne peut prétendre résoudre tous les problèmes. Dans de nombreux cas il s'agira donc de bien préparer les dossiers pour les remettre à la prochaine Présidence du Conseil. La continuité de ces dossiers souligne bien le fondement de la coordination des présidences entre elles. Seule une coopération entre les Présidences peut garantir un progrès permanent et un passage sans friction.

De plus, la coopération assure la poursuite, par le successeur, de la gestion des projets pris en charge par sa propre Présidence.

Des trois nouveaux membres de l'Union européenne, l'Autriche est le premier qui prendra la Présidence. La Présidence est certainement le baptême du feu de l'Autriche en tant que pays membre. Il est tout-à-fait évident que la première Présidence est beaucoup plus importante pour la réputation et l'image d'un pays membre, que, par exemple, la dixième pour le Luxembourg.

Dans une phase particulièrement sensible de son développement, l'Union européenne attend de l'Autriche un haut niveau d'engagement, de mesure et de capacité à résoudre les problèmes.

Nous ferons de notre mieux pour répondre à ces attentes.